

Arrêt sur demande ?

L'histoire est ouverte.

Peut-être que le plus grand parti de Suisse redevient maintenant plus petit de lui-même. Qui est trop grand devient mou – ainsi, l'ont-ils eux-mêmes déclaré. Le darwinisme social des partis mange ses propres enfants, en quelque sorte. L'invasion des bottes noires expire. Le vieil homme devient plus vieux. Et perdre l'auréole de l'invincibilité, c'est douloureux. Perdre en plus le soutien de tous les plus jeunes que la victoire tous les quatre ans avait aidés à rendre supportables les défaites et l'humiliation de l'existence, le quotidien.

Peut-être que les spéculateurs veilleront même à ce qu'il n'y ait pas toujours plus d'argent qui aille dans les spéculations touchant les matières premières et les monnaies, à ce que les collateralized debt obligations deviennent plus transparentes avec de nouveaux rendements et à ce que les excès négatifs des programmes informatiques traitant avec eux-mêmes se mettent à diminuer.

«Peut-être que le mur entourant la forteresse Europe se trouera de lui-même lorsque les Chinois devront sauver l'espace européen...»

Peut-être que l'économie pétrolière deviendra plus petite d'elle-même, investira dans de nouvelles technologies qui font plus à partir de moins et qui imitent le cycle de la nature. Elle-même gagnera à économiser au lieu de gaspiller et nous fera payer avec les mauvaises habitudes d'aujourd'hui notre délinquance de demain. Peut-être que le mur entourant la forteresse Europe se trouera de lui-même lorsque les Chinois devront sauver l'espace européen avec les excédents de leur balance commerciale. Et exigeront en contrepartie l'accès de davantage de personnes de l'Empire du milieu à l'espace de la liberté, de la sécurité et du droit.

Peut-être ? Le monde deviendra de lui-même différent. Et meilleur.

Ou bien les Suissesses et les Suisses qui se désignent comme meilleurs sont lentement en train d'être relégués par de nouveaux partis. Qui au final exigent les mêmes conséquences. Mais dans un autre langage. Il n'est point besoin en effet de se montrer impoli : prenez place, s'il vous plaît, sur la chaise roulante. Un filet contre les crachats, s'il vous plaît, il protège des deux côtés. Et cette piqûre, s'il vous plaît, vous aidera à vous détendre pendant le vol vous ramenant chez vous.

Ou bien la pression monte pour les personnes qui créent déjà aujourd'hui les seules réelles valeurs ajoutées parce qu'elles se salis-



Solidarité sans frontières

BULLETIN
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES

NR. 4, DÉCEMBRE 2011

WWW.SOSF.CH



MERCI POUR LE SOUTIEN!

sent les mains dans la construction ou le dos courbé dans les champs, pensent la tête lourde, marchent les jambes fatiguées dans un hôpital ou portent les bras épuisés pour remplir les rayons d'une grande surface.

Ou bien nous continuons de griller joyeusement les dernières gouttes de pétrole, envoyons de l'argent au Golf persique, en Iran, en Russie, à la Mer du nord et aux Etats-Unis. Et les huit des douze entreprises mondiales les plus puissantes qui vivent de l'exploitation du pétrole et du gaz continuent de nous dicter le prix de notre manie. Ou bien les Chinois prêtent leur concours pour détruire déjà sur place les espérances des personnes qui ne veulent pas donner à perte déjà dès la naissance leur propre droit au rêve des temps modernes, le rêve d'une vie meilleure.

L'histoire est ouverte. Et peut-être que le monde deviendra meilleur si nous faisons quelque chose pour qu'il le devienne. ☺

Balthasar Glättli, ancien secrétaire central de Solidarité sans frontières et nouvel élu des Verts au Conseil national

The Voice pages 2-3

Organisation autonome de réfugié-e-s en Allemagne

La manif page 4

Stop à l'hypocrisie!

Dossier pages 5-8

Renvois – coûts en personnes et coûts financiers

COMMENT LES AUTORITÉS ALLEMANDES ET L'AMBASSADE NIGÉRIANE IDENTIFIENT LES AFRICAINES ET LES AFRICAINS

Collaboration raciste avec le régime de refoulement

«The VOICE Refugee Forum» et d'autres organisations protestent contre les auditions scandaleuses menées par l'ambassade en Allemagne

A mi-août de cette année, des représentants de l'ambassade du Nigeria ont passé une semaine dans un centre d'accueil à Karlsruhe pour identifier des requérant-e-s d'asile débouté-e-s comme ressortissant-e-s nigérian-e-s et établir les documents nécessaires en vue de leur rapatriement. L'ambassade procède à de telles auditions mobiles depuis 2007 régulièrement dans diverses villes allemandes. Des Africain-e-s de toute l'Allemagne – et pas seulement des Nigérian-e-s, mais aussi des requérant-e-s provenant du Togo, du Liberia, d'Ouganda, du Soudan, du Sierra Leone, et d'autres pays africains – ont été et sont forcés de prendre part à de telles auditions. Beaucoup de ces personnes ont été expulsées entre-temps. L'ambassade reçoit, pour sa collaboration, une prime par tête de 500 euros par personne « identifiée ».

Les fonctionnaires de l'ambassade entendent décider si un réfugié est d'origine nigériane sur la base de sa langue, de son accent ou de son utilisation de certains mots spécifiques. Souvent, l'apparence générale, la forme du visage ou les cicatrices traditionnelles suffisent aux auditeurs. Les indications présentées par les autorités allemandes sur le nom, l'origine et la date de naissance ne sont pas remises en cause.

Cependant, la pression exercée par la police allemande est également traumatisante : pour faciliter la procédure bureaucratique, les réfugiés sont déjà mis en détention le jour précédent et ils sont amenés à l'audition avec des menottes comme s'ils étaient des criminels. A Ludwigsburg en 2007, ils devaient se déshabiller lors de l'audition. La police est également présente lors des interrogatoires. Elle force les gens à signer des textes qu'ils ne comprennent pas. Elle empêche ou contrôle les conversations téléphoniques vers l'extérieur et souvent aussi les conversations entre détenus.

Physionomie en tant que critère

Il est manifeste que ces auditions ont un caractère raciste. Elles se basent sur des modèles de classification raciste, à savoir sur l'idée que la nationalité permet d'être établie à partir d'aspects extérieurs comme la forme du visage, des cicatrices ou des dialectes. L'Allemagne nationale socialiste faisait également usage de modèles de distinction physiologiques pour déterminer qui était arien, slave ou juif. Le recours à des tels critères dans une démocratie moderne est inacceptable. Cette pratique des auditions ne suscite cependant guère l'attention publique – serait-ce parce qu'il s'agit d'Africain-e-s ?

Europe vs Afrique

Il y a également le racisme de l'image d'une Afrique culturellement sous-développée derrière la conception des auditions. Cette séparation implicite entre Européens et Africains, Blancs et Noirs constitue une sorte de « racisme contre des États ou des Nations ».

Au moins certaines parties de la société allemande ont entre-temps compris qu'un-e Allemand-e ne doit pas forcément avoir des cheveux blonds et des yeux bleus. Bien des citoyen-ne-s allemand-e-s ont appris qu'il y a des personnes aux parents ou grands-parents d'origine turque, italienne, polonaise – voire même africaine – qui ont un passeport allemand et qui sont donc des ressortissant-e-s allemand-e-s parlant l'allemand et s'identifiant à la culture allemande sans devoir forcément « avoir l'air allemand ».

Si l'on se réfère aux autorités compétentes en matière d'asile et d'étrangers, cette conception progressiste d'une nation qui se fonde sur l'identification à une culture commune est réservée à l'Europe. Les nations africaines – c'est ainsi qu'on le perçoit dans l'idéologie qui se cache derrière les auditions de l'ambassade – se basent en revanche sur une sorte de tribalisme, leurs membres pouvant en conséquence également être identifiés d'après des caractéristiques externes.

L'Europe est progressiste et l'Afrique est arriérée, sous-développée et tribaliste – c'est la discrimination de base qui se sous-tend la conception des auditions de l'ambassade.

Intérêt public ?

Manifestement, les auditions menées par l'ambassade n'ont pas pour but de chercher à déterminer qui est vraiment nigérian-e, mais leur objectif réel est de pouvoir renvoyer le plus de personnes possible.

Des membres de The VOICE Refugee Forum à Hof ont récemment reçu la citation à une audition à Halberstadt et ont déposé un recours contre cette citation. Dans la réponse qu'ils ont obtenue, il est dit que la participation à l'audition et finalement le rapatriement relevaient de l'intérêt public qui doit apparemment être considéré comme plus important que les intérêts individuels des personnes concernées qui sont menacées par cette procédure raciste et par l'expulsion.

Il est inhumain et cynique de désigner notre renvoi comme d'intérêt public simplement parce que nous venons d'un pays dont il est invraisemblable que les citoyen-ne-s obtiennent un statut de séjour légal, citoyen-ne-s qui sont de surcroît rejeté-e-s parce qu'ils et elles veulent soi-disant appauvrir l'Allemagne. Nous qui avons vécu, travaillé, payé des impôts, aimé, ri, respiré, élevé des enfants, noué des amitiés pendant de longues années dans ce pays, et qui nous y



sommes approprié le style de vie allemand ainsi que nos droits!

Intérêt public? Le refoulement est une forme de mise à l'écart sociale. Il implique le choix entre qui est digne de vivre ici et qui ne l'est pas. C'est l'expression d'une immense haine raciste dont les victimes doivent être éloignées de la société. Certes, le refoulement ne vise pas la mort des victimes. Mais il y a toujours eu des morts lors d'expulsions et après – de par la négligence et la brutalité de la police des frontières ou de par la persécution dans les pays d'origine. Elles sont le plus souvent acceptées par les autorités – il n'y a en général pas de justice ensuite.

La solidarité est nécessaire

Par les auditions mobiles en vue du refoulement, l'ambassade nigérienne participe au système de renvois et contribue à fixer les représentations racistes et colonialistes de l'Afrique et des Africain-e-s.

« The VOICE Refugee Forum » invite les réfugiés à ne pas favoriser leur propre refoulement. Le refus de se rendre à une audition en vue du refoulement ou de parler pendant l'audition est une désobéissance civile à l'égard de la machine à refouler. Résister vaut la peine. Bien des réfugiés qui se sont dérobés ont gagné du temps, ont trouvé des solutions alternatives pour assurer leur séjour et ont pu empêcher leur refoulement.

Cependant, la désobéissance civile a également besoin de solidarité et de soutien. Nous appelons les personnes, dans le sens de l'intérêt public effectif, à s'unir contre le mépris des droits des réfugié-e-s et à revendiquer les droits humains en faveur des réfugié-e-s et de toute personne en Allemagne et en Europe. 🌐 Rex Osa



EUROPE DE GAUCHE EN BAS (22)

THE VOICE REFUGEE FORUM

The VOICE Refugee Forum a commencé ses activités en 1994 et depuis deux ans nous sommes également présents au Baden-Wurtemberg. Nous sommes une association de réfugié-e-s. La tâche la plus importante que nous nous sommes fixée est de créer des communautés de réfugié-e-s et des comités de camps sur le plan régional pour rompre l'isolement – en dépit de toutes les restrictions racistes institutionnalisées. Nous entendons

« Notre autodétermination et notre autonomie ne sont pas négociables. Nous voulons une solidarité véritable au lieu d'un soutien paternaliste. Nous voulons des personnes qui luttent avec nous et pas seulement pour nous. »

établir progressivement et à long terme des structures pour la résistance des réfugié-e-s contre ce à quoi nous sommes confrontés au quotidien : la loi sur les prestations aux requérants-e-s d'asile qui nous soumet à une vie dans la pauvreté, l'isolement dans les camps, l'obligation de résidence qui nous interdit de quitter « notre » district, la constante menace de refoulement et la destruction de nos pays de provenance qui nous avait contraints de fuir.

Nous tablons sur un travail continu par notre présence pour obtenir des changements à tous les niveaux. Nous essayons d'avoir une influence au niveau parlementaire, mais notre travail n'est pas terminé dans ce domaine. Nous collaborons avec divers partis et ONG et saluons toute campagne contre l'exclusion ou le mauvais traitement, mais nous défendons aussi l'autonomie de notre lutte.

C'est pourquoi, nous voyons comme notre obligation de créer notre propre espace et d'exercer des pressions par notre présence publique ainsi que par notre présence parmi

d'autres personnes opprimées. Nous nous appliquons à nommer l'injustice par son nom et à dénoncer l'oppression dans sa forme concrète et spécifique telle qu'elle ressort de notre vécu.

Des années de lutte ont montré que la multiplicité des personnes dans nos réseaux, « The VOICE Refugee Forum » et la « Caravane pour le droit des réfugiés et des migrants » est la source d'un mouvement progressif des opprimé-e-s, avant tout en ce qui concerne les réfugié-e-s. Nous avons remarqué que la confrontation et les échanges entre personnes d'opinions, de points de vue et de vécus divers de chacun et de chacune nous apprennent à remettre en question les grands médias et la classe dominante.

Le procédé de nos organisations autonomes repose sur le fait que toutes et tous ont la possibilité d'obtenir des informations face à face sans dépendre de mass medias établies. Nous sommes ouverts à toutes celles et tous ceux qui nous acceptent tels que nous sommes au lieu de vouloir nous dire comment nous devrions réagir à notre vécu de victimes de brutalités policières, de racisme étatique et institutionnel, de viols, de violence indicible et autres atteintes. Nous définissons nos revendications. Nous prenons en compte des propositions et des conseils des personnes qui admettent notre droit légitime de parler ouvertement de nos souffrances, de nos visions et de nos rêves sans que des compromis avec la société dominante ait une priorité.

Notre autodétermination et notre autonomie ne sont pas négociables. Nous voulons une solidarité véritable au lieu d'un soutien paternaliste. Nous voulons des personnes qui luttent avec nous et pas seulement pour nous. Nous nous réservons de parler nous-mêmes pour nous-mêmes. Nous nous refusons à vous laisser parler pour nous parce que nous ne pouvons pas vous permettre d'écrire notre histoire.

Rex Osa

The Voice Refugee Forum Baden
Wurtemberg, Böblingerstrasse 105,
70199 Heslach Stuttgart
Tél. 0049-176-27873832
thevoice_bdww@yahoo.de
www.thevoiceforum.org

DIX ANS DU MOUVEMENT DES SANS-PAPIERS

La manif, la pétition et l'Etat de droit

Sous la devise «*Stop à l'hypocrisie!*», plus de 5000 personnes ont manifesté le 1^{er} octobre 2011 à Berne pour les droits des sans-papiers. La garantie de ces droits dépend cependant de l'idée que l'Etat de droit Suisse a de lui-même.

Le temps est splendide, l'ambiance est bonne. Les mégaphones et les hauts parleurs scandent « Oh la la, oh lé lé – régulariser, tous les sans-papiers! ». Avec des slogans, des percussions et des ballons, 5000 personnes marchent dans la vieille ville de Berne – une masse multicolore et bruyante qui, malheureusement, se faire entendre sans grande mobilisation du plus grand syndicat ni du parti socialiste. Cela, parce que ces organisations ont considéré que le thème des sans-papiers et en particulier de leur régularisation collective était « trop brûlant » en période préélectorale et qu'elles ne voulaient pas se mouiller pour cette cause. L'objectif des manifestant-e-s était manifestement aussi « trop brûlant » pour la municipalité de Berne qui s'est un peu butée dans l'autorisation d'un itinéraire adéquat et qui a refusé l'accès à la Place fédérale.

Illogisme concernant l'Etat de droit

On sait que l'appel à une régularisation collective de tous les sans-papiers n'a pas commencé lors de cette manif. Les personnes intéressées elles-mêmes avaient posé cette exigence il y a dix ans avec leurs premières occupations d'églises, exigence qui reste encore – totalement à tort – lettre morte. Toutefois, non seulement une telle régularisation de principe fait sens dans l'optique des milieux soi-disant d'extrême gauche, mais c'est en fait aussi une nécessité de la realpolitik.

Le caractère insoutenable de la situation semble être désormais perçu jusque dans les « plus hautes sphères ». « Notre relation avec les sans-papiers est hypocrite », a déclaré la conseillère Sommaruga le 1^{er} septembre de cette année dans une interview de l'Hebdo. Même le parlement en a pris conscience notamment en acceptant la motion de Luc Barthassat qui entend ouvrir l'accès à la formation aux jeunes sans-papiers.

Les conditions précaires dans lesquelles doivent vivre les sans-papiers ne sont qu'un des aspects insoutenables. Il ne s'agit pas non plus seulement d'une question humanitaire, mais bien aussi de notre compréhension de l'Etat de droit. Pour les partisan-e-s d'une politique migratoire restrictive, cette notion correspond à une vision répressive et bornée: la personne qui ne dispose pas d'un titre de

séjour ordinaire est « illégale », ne doit avoir aucun droit et doit être poursuivie par tous les moyens. Ils n'accordent aucune importance au fait qu'il y a en Suisse plus de 100000 personnes sans autorisation.

Cependant, les autorités devraient au moins s'inquiéter que le noyau de l'Etat de droit, à savoir le droit, soit largement déclaré

« Un regard au-delà des frontières suisses montre que les programmes de régularisation collective sont possibles et bien connus en Europe. »

sans effet pour ce grand groupe de population. Un contrat de travail régulier que l'on peut, en cas de besoin, invoquer en justice? Un bail pour le logement? Une assurance-maladie? Ou aussi simplement l'abonnement mensuel pour les transports de proximité? Les affaires courantes normales deviennent une menace et sont sujettes au hasard. A la place du règne du droit, c'est celui d'une loterie.

Et la réglementation pour cas de rigueur est située symptomatiquement au sommet de ce concept de loterie: cet instrument, qui devrait servir à rendre possible un séjour régulier dans le système fonctionnel de l'Etat de droit, est truffé d'arbitraire et de hasard. Dans notre contexte au moins, l'Etat de droit Suisse se transforme en une farce.

Oui à la régularisation collective

Il faut opposer un autre concept à cette farce. Il est nécessaire de prévoir une solution globale valable dans la même mesure pour tous les sans-papiers et dénuée d'arbitraire et de hasard. Un regard au-delà des frontières

suisses montre que les programmes de régularisation collective sont possibles et bien connus en Europe. L'International Centre for Migration Policy Development, institut de gestion migratoire cofinancé par la Suisse, l'a expliqué dans son étude REGINE (régularisation en Europe) de 2009. Il a en même temps montré que la grande peur de l'effet d'attraction, c'est-à-dire de la prétendue immigration en masse dans le pays « attractif », est injustifiée.

Le refus d'une régularisation collective relève ainsi d'une realpolitik. Des rapports de travail incontrôlables cachent le danger du dumping salarial. La fédération des syndicats l'a reconnu depuis longtemps déjà et s'est déjà prononcée pour une régularisation collective en 2007. Même Unia se rallie à cette exigence et le PS Suisse en fait de même à intervalles irréguliers. Caritas Suisse a insisté, dans un texte datant de 2003, sur la nécessité d'une régularisation collective. Belles paroles. Malheureusement, le soutien, pourtant si important, de ces institutions à la manif du 1er octobre est resté extrêmement modeste.

20000 signatures

Onze jours après la manif, la pétition « Stop à l'hypocrisie » a finalement été déposée à l'attention du Conseil fédéral. En cinq mois, elle avait regroupé 20000 signatures. 5000 manifestant-e-s et 20000 signataires parlent un langage clair: cela ne va plus! Reste à savoir si la conseillère Sommaruga tirera les conséquences nécessaires du fait qu'elle ait reconnu l'hypocrisie de la situation actuelle.

Notons enfin que la ville de Berne n'a fait preuve d'aucune ouverture non plus lors du dépôt de la pétition. Ce 12 octobre, un petit cortège de personnes s'est rendu de la gare au Palais fédéral. Cette action pacifique et joyeuse a débouché sur une dénonciation des principaux responsables. ☹ Ca

DE 1995 À 2011

La fulgurante carrière d'une mesure de contrainte

Les débats portant sur les renvois forcés ont toujours été accompagnés de promesses non tenues de la part des autorités. Une des dernières: le contrôle «indépendant» (Monitoring).

Cela fait longtemps qu'il y a des renvois forcés, du moins à petite échelle. Toutefois la notion n'a acquis une certaine notoriété que depuis la votation de décembre 1994 sur les «Mesures de contrainte en matière de droit des étrangers», qui a vu notamment l'introduction de la détention en vue du renvoi ou de l'expulsion. Certes, les partisans du «oui» avaient promis, avant la votation, de ne pas abuser des mesures de contrainte. Mais les prisons ont été aussitôt remplies d'étrangers qui ne voulaient pas quitter la Suisse de leur plein gré, ou ne le pouvaient pas. Les Eglises officielles avaient assuré qu'elles veilleraient à ce que cette promesse soit tenue; cette garantie n'a pourtant pas tardé à être caduque: le service de consultation créé à Zurich a dû fermer ses portes après une année.

Les méthodes de renvoi

Les corps de police cantonaux à qui les renvois étaient confiés ont développé rapidement différentes méthodes pour expulser les étrangers. Les témoignages de violences ont vite afflué et plusieurs cas d'administration de médicaments furent signalés. Mais surtout, on a commencé à définir les différents niveaux de contrainte admissibles:

Le niveau 1 signifie que la police accompagne la personne à rapatrier jusqu'à l'avion, mais que celle-ci y embarque seule et voyage sans escorte.

Au niveau 2, la personne a les mains et parfois les pieds attachés. Deux agents de police l'accompagnent durant le vol.

Le niveau 3 était tout d'abord le niveau maximum: on ligotait la personne récalcitrante pour l'immobiliser complètement, puis on l'attachait sur une chaise roulante spéciale, avec laquelle on pouvait accéder à l'avion. Escorté de plusieurs agents de police, le passager à expulser était poussé dans la cabine, rivié sur un siège et dissimulé derrière un rideau. Ensuite seulement les autres passagers pouvaient monter à bord. C'est ainsi qu'on a renvoyé les gens jusqu'en 1999. Le 3 mars de cette année-là, un jeune Palestinien de 27 ans, Khaled Abuzarifa, ligoté de cette manière, est mort étouffé à l'aéroport de Zurich. Pour l'empêcher de crier, on l'avait bâillonné avec du ruban adhésif, ce qui a entraîné sa mort par manque



**Solidarité
sans
frontières**

**DOSSIER 4 – 2011
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES**

DÉCEMBRE 2011

LES RENVOIS



Miriam Ringenbach

d'oxygène. Le 9 mai 1999, des désordres ont éclaté dans un avion de Swissair lors d'une escale à Yaoundé: des passagers africains avaient remarqué un des leurs, solidement attaché et escorté par des policiers blancs. Une bagarre s'en est suivie et l'expulsion a dû être suspendue; cet incident a marqué l'arrêt provisoire des renvois de niveau 3.

Le niveau 4 a pris rapidement la relève: afin d'éviter des problèmes avec les autres passagers, on affrète désormais un avion destiné uniquement au renvoi; les rapatriements s'effectuent donc par vol spécial. Au début, il y avait encore plusieurs façons d'attacher les gens, tantôt en ligotant leurs quatre membres, tantôt en les enchaînant. Parfois, on leur mettait des couches-culottes pour éviter de devoir les détacher et les accompagner aux toilettes. Le tout se déroulait en grand secret et à l'abri des médias. Les années suivantes, cette façon de procéder s'est consolidée. Elle a reçu une base juridique, et les méthodes d'immobilisation ont été standardisées et ont fait l'objet d'entraînements spécifiques. Augenauf a reconstitué le déroulement des renvois dans une vidéo.*

La durée de détention et la question des papiers

Par la suite, les discussions ont surtout porté sur la question des documents de voyage.

C'est qu'on ne peut procéder à une expulsion qu'avec un document d'entrée valide délivré par le pays d'origine ou de provenance. Les autorités responsables des renvois ont cherché à résoudre ce problème par différents moyens. Les déclarations faisant état de paiements directement effectués dans les aéroports des pays d'origine des ressortissants n'ont jamais pu être prouvées. En revanche, les efforts diplomatiques déployés, par exemple par Ruth Metzler au Sénégal et au Nigeria, pour conclure des accords de réadmission et de transit sont bien connus. On ne



**Dossier du
Bulletin 4 – 2011**

**Solidarité sans frontières
Schwanengasse 9
3011 Berne
www.sosf.ch**

**sekretariat@sosf.ch
Fon 031 311 07 70
Fax 031 312 40 45**

PC 30-13574-6

LA NOUVELLE MACHINE À ISOLER
ET À REFOULER DE L'UE

NOUVEAU RÈGLEMENT DE FRONTEX

Le nouveau règlement de Frontex de l'UE est accepté. Le 13 septembre 2011, le Parlement de l'UE a scellé les modifications. Le vote n'était plus qu'une formalité car le comité parlementaire compétent pour les libertés civiles et l'intérieur s'était déjà mis d'accord en juin sur un « compromis » avec la Commission de l'UE et les gouvernements des Etats membres représentés dans le Conseil. Les pourparlers de ce « dialogue » ont comme toujours eu lieu à huis clos. Le Parlement a voté le texte en première lecture.

Selon le nouveau règlement, Frontex peut elle-même acheter ou prendre en leasing du matériel technique, des véhicules et des avions pour ses opérations. En plus, les Etats membres et les Etats associés (comme la Suisse) doivent

s'obliger vis-à-vis de l'agence de protection des frontières, sur la base d'un plan annuel, à tenir à disposition sur appel du matériel supplémentaire et des contingents fixes de personnes. Ainsi, une aide est apportée non seulement aux opérations « coordonnées » de Frontex aux frontières extérieures de l'UE, mais

« Selon le nouveau règlement, Frontex peut elle-même acheter ou prendre en leasing du matériel technique, des véhicules et des avions pour ses opérations. »

aussi aux vols communs de refolement organisés par cette agence. A l'avenir, Frontex devra elle-même affréter les avions et au moins cofinancer les « opérations de rapatriement ».

Frontex doit développer, pour son activité dans ce domaine, un « code de conduite » qui doit garantir le déroulement humain des renvois et le « respect des droits fondamentaux ». En plus, la machine à isoler et à refouler de l'UE devrait s'adjoindre un délégué aux droits humains et un forum consultatif où l'agence de l'UE pour les droits fondamentaux et le HCR soient également représentés.

Par rapport aux plans initiaux de la Commission, le Parlement a ainsi avant tout veillé à ce que la nouvelle version du règlement ait une couleur un peu humanitaire. Tel a également été le cas. Dans les deux ans à venir, la Suisse devra adopter le nouveau droit qui fait partie de ce qu'on appelle l'acquis de Schengen.

Bu



compte plus les témoignages attestant de la présence à Berne de délégations anonymes en provenance de pays africains venues remplir en série des laissez-passer pour leurs ressortissants présumés. En 2005, la Suisse a commencé à collaborer avec l'UE en utilisant ses vols spéciaux, qui sont aujourd'hui de la compétence de Frontex, l'agence européenne chargée de la surveillance des frontières.

Ces dernières années, les lois dont l'objectif est de faciliter les renvois se sont durcies. Avec la loi sur les étrangers de 2006, la durée maximale de la détention administrative en vue du renvoi est passée de un à deux ans. L'efficacité de cette faramineuse durée de détention n'a toutefois jamais été prouvée ; quant aux coûts – rappelons qu'une année de détention revient à quelque 100000 francs – ils n'ont guère soulevé de débats. En outre, maintenant que l'initiative sur le renvoi a été acceptée, le cercle de personnes à qui peut s'appliquer cette mesure s'est encore élargi.

Nouveau cas de décès

C'est seulement avec la mort de Joseph Chiakwa lors de la tentative de renvoi du 17 mars 2010 que les méthodes suisses d'expulsion ont focalisé à nouveau l'attention. La présence sur place pendant la tragédie d'Alard du Bois-Reymond, alors directeur de l'Office fédéral des migrations (ODM), n'est probablement pas étrangère à la décision qui s'en est suivie de suspendre immédiatement les renvois. Pourtant, très vite, les autorités cantonales se sont mobilisées pour lever cette interdiction, les prisons manquant de capacités pour détenir les gens à renvoyer. Le 21 mai 2010, l'ODM a annoncé la reprise des vols spéciaux. Entre-temps, le Dr Morten Keller-Sutter, pathologiste responsable de l'Institut de médecine légale de l'Université de Zurich, avait conclu au décès de Joseph Chiakwa par mort naturelle.

La reprise des vols fait suite aux mesures adoptées dans le domaine de l'encadrement médical. D'une part, les cantons doivent transmettre à la Confédération les données médicales des personnes à renvoyer et confirmer qu'elles sont en état de voyager. D'autre part, la présence d'un médecin est requise dès le moment où, avant l'embarquement, la personne à expulser est ligotée, puis tout au long du vol. Ces mesures visent surtout à protéger les agents chargés du renvoi des suites juridiques en cas d'« incidents » futurs.

Le fait que les causes du décès du jeune Nigérien de 29 ans soient controversées jusqu'à présent ne semble guère avoir d'influence sur la poursuite des renvois. Deux expertises de médecine légale sont arrivées à des résultats contradictoires. Si, pour les deux, une affection cardiaque préexistante est bien à l'ori-



Marianne Halle

gine de la mort, les diagnostics se contredisent : on est face à deux tableaux cliniques complètement différents. Les deux expertises ne concordent que sur le fait que Joseph était en grève de la faim depuis six semaines au moins, qu'il avait perdu un tiers de son poids et qu'il s'agit là du second facteur décisif. Par contre, les autorités occultent avec une constance inébranlable la violence appliquée lors des renvois. On se garde autant que possible d'évoquer ce sujet et le ministère public ne mène aucune enquête dans ce sens. Pourtant, les choses sont très simples : sans tentative de renvoi, il n'y aurait pas eu de mort.

Suite à l'adoption de la directive sur le retour de l'UE, un développement de l'« acquis » de Schengen, deux dispositions essentielles sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2011 : la durée maximale de détention de l'ensemble des mesures de contrainte a été réduite à 18 mois et un contrôle par des observateurs impartiaux est exigé lors des vols spéciaux. On entend ainsi garantir un contrôle officiel et plus de transparence, ce qui vise autant à préserver les policiers chargés des renvois des reproches injustifiés qu'à protéger les personnes à rapatrier des « bavures ».

Il est totalement impossible de savoir quel degré de violence s'applique lors des renvois. Le 7 juillet 2011, l'émission de la télévision suisse alémanique « 10 vor 10 » a diffusé un reportage, dans lequel on voit un policier frapper avec une matraque un requérant attaché qui refuse de monter dans l'avion. Depuis, l'enquête interne de police a conclu que l'utilisation de la violence avait été « appropriée » à la situation. Amnesty International



« Ces dernières années, les lois dont l'objectif est de faciliter les renvois se sont durcies. »

avait certes exigé une enquête indépendante, mais elle a été refusée. En revanche, la réaction de la Fédération suisse des fonctionnaires de police (FSFP) en dit long : celle-ci réclame le droit d'administrer des médicaments aux personnes à expulser afin de les calmer, ce qui est actuellement interdit par la loi. On devine par là à quelle fréquence les agents de police utilisent la force lors des expulsions.

L'ODM se cherche un contrôle « indépendant »

Le « contrôle indépendant » prévu par la directive Schengen se révèle difficile à organiser. Les organisations tout d'abord pressenties pour l'assurer, la Croix-Rouge suisse et Amnesty International, ont décliné l'offre. Quant à l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), elle était d'accord d'assumer le mandat, mais l'ODM a refusé, arguant que l'organisation n'était pas assez indépendante, en raison de certains de ses autres projets. Selon des rumeurs, c'est surtout la police qui se serait opposée à la participation de l'OSAR. En juin 2011, l'ODM a annoncé que le mandat controversé serait confié à la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS) et que, pour sa mise en œuvre, la FEPS ferait à son

tour appel à l'OSAR, ce qui, tout à coup, n'était plus un problème. On promettait d'engager des observateurs qui soient acceptés « par toutes les parties ». Mais, comme on l'a vu, seules les autorités devaient déterminer ce qui était acceptable.

Au fur et à mesure que les détails de son mandat étaient connus, on a mieux compris le rôle de la FEPS : le « Monitoring » était placé entièrement sous le contrôle des autorités, et la FEPS servait de paravent. En premier lieu, la FEPS et l'OSAR ont dû accepter d'être muselées : les deux organisations n'avaient pas le droit de parler de leur mandat ou de leurs observations en public. Seul l'ODM avait le droit d'informer la population. Pourquoi l'OSAR acceptait-elle d'être ainsi réduite au silence ? Son secrétaire général a expliqué qu'il importait d'abord de créer « un climat de confiance ». Une remarque qui venait confirmer les rumeurs selon lesquelles la police avait un problème de confiance avec les associations d'aide aux réfugiés ! Or, si l'OSAR a fait des concessions pour cette raison, c'est bien la preuve qu'elle ne pouvait agir de façon indépendante. Elle dépendait du bon vouloir des commandants des polices cantonales. La FEPS avait d'ailleurs été préférée à l'OSAR parce que l'ODM supposait qu'elle laisserait gentiment les spécialistes de la Confédération et des cantons rendre toutes les décisions.

Pour commencer, cinq observateurs ont été désignés pour surveiller les vols spéciaux : Dora Andres, ancienne directrice de la police et des affaires militaires du canton de Berne ; Mario Annoni, ancien directeur de la justice du canton de Berne ; Laurent Krügel, ancien

commandant de la police cantonale de Neuchâtel ; Hans Studer, ancien directeur de l'établissement pénitentiaire Wauwilermoos ; Martina Caroni, professeur de droit public à l'Université de Lucerne.

Quatre de ces cinq personnes ont eu des liens très étroits avec la police. L'engagement de Mme Dora Andres, notamment, était une grave erreur de casting : en tant que membre du gouvernement bernois à la tête de la Direction de la police et des affaires militaires, elle a été politiquement responsable du premier décès survenu en Suisse lors d'un renvoi forcé, lorsque, en 1999, les personnes placées sous ses ordres ont causé la mort par étouffement de Khaled Abuzarifa. Mais ce n'est pas tout : Mme Andres n'a alors même pas jugé nécessaire de présenter ses excuses à la famille du défunt. Répondant à une interpellation, elle s'est contentée de déplorer le décès en une phrase, avant d'insister sur la charge psychique que ce décès faisait peser sur ses collaborateurs. Elle n'a pas même eu la décence de faire renvoyer à la famille du jeune homme ses effets personnels, notamment la dernière photo prise de lui.

Il est révélateur que l'ODM ait engagé de telles personnes pour les contrôles « indépendants ». Le fait que la FEPS et l'OSAR aient accepté ces nominations montre bien la fonction dévolue aux deux ONG : siégeant dans une commission au côté des observateurs, de l'ODM, d'un représentant des commandants de police et d'un représentant des services cantonaux des migrations, elles devaient seulement donner l'impression d'un système soumis à un contrôle public.

L'ODM a ainsi réussi, du moins temporairement, à détourner le sens de la « directive retour » de Schengen, de telle sorte que le recours à la violence lors des renvois forcés continue d'être soustrait à tout contrôle public. Mais voilà que la presse du 9 novembre 2011 nous a informé d'un retournement de situation : la FEPS renonce en effet à prolonger son mandat, très controversé au sein même de l'Eglise. « C'était clair depuis le début », a déclaré le porte-parole de la fédération, Simon Weber. Ce qu'on ne sait pas encore, c'est si les observateurs recrutés par la FEPS vont poursuivre leur travail, ni comment l'ODM réussira à trouver une nouvelle organisation pour reprendre le flambeau. La Croix-Rouge suisse ayant déjà décliné l'offre en automne 2010, tout laisse penser qu'elle ne changera pas d'avis. L'OSAR, en revanche, se montre toujours prête à remplir le mandat. Son secrétaire général trouve le projet tout simplement « optimal ». ☺

Rolf Zopfi, Augenauf Zurich

* <http://goo.gl/BhnEB>

LES RENVOIS : ANALYSE DES COÛTS

Une absurdité financière

Les renvois forcés et les détentions en vue du renvoi ne se caractérisent pas seulement par leur inhumanité : en plus, tout cela coûte très cher ! Ceux qui ne sont pas sensibles aux arguments humanitaires devraient au moins savoir qu'ils paient chèrement, par le biais de leurs impôts, leur prédilection pour le recours immodéré à la contrainte policière.

Il n'existe pas d'étude officielle qui examine précisément les coûts des renvois. Nos évaluations peuvent néanmoins s'appuyer sur deux documents récents : la réponse du Conseil fédéral à une interpellation du conseiller national UDC zougais Marcel Scherer et le rapport de l'ODM sur les mesures d'accélération dans le domaine de l'asile. Les chiffres cités dans ces deux documents concernent la période allant de 2008 à la fin du 1^{er} semestre 2010. Ces données permettent de déterminer avec une certaine précision combien coûte un renvoi forcé, de l'arrestation de la personne jusqu'à son arrivée dans son pays d'origine présumé.

Les vols spéciaux

Au cours des deux années et demie prises en compte, 106 vols spéciaux ont été organisés pour procéder à des « renvois de niveau 4 ». Sur 14 682 personnes renvoyées de Suisse pendant la période en question, 704 l'ont été selon cette procédure.

Le coût total de ces vols spéciaux s'est élevé à 8 285 349 francs. Ce montant correspond à un coût moyen de 78 200 francs par vol, soit près de 11 800 francs pour chaque personne expulsée au moyen de cette contrainte policière extrême. À elles seules, ces sommes représentent déjà des dépenses démesurées, mais les coûts les plus exorbitants sont ceux occasionnés par la détention qui précède le renvoi forcé.

Des frais de détention démentiels

D'après une évaluation de la Commission de gestion du Conseil national (CDG-CN) datant de 2004, un jour de détention coûte en Suisse entre 160 et 300 francs, en fonction des cantons. La commission remarque cependant qu'il s'agit là d'une évaluation prudente, n'intégrant pas tous les coûts. Elle précise en effet que « le calcul devrait également englober le travail de la police, les tâches liées aux enquêtes et à l'encadrement ainsi que les conseils en vue de retour ». Dans l'analyse qui suit, nous nous tiendrons cependant au montant « prudent » de 300 francs par jour de détention.

Au cours de la période ici considérée, les autorités ont prononcé 7136 ordonnances de détention en vue de renvois. Il n'est pas possible de déterminer le nombre de personnes touchées, mais on sait que ces mesures ont entraîné au total 159 124 jours de détention, toutes catégories confondues (dé-

**En Suisse,
un renvoi coûte
en moyenne
20 000 francs,
au bas mot.**

tention en phase préparatoire, détention en vue du renvoi ou de l'expulsion et détention pour insoumission), ce qui représente la coquette somme de 47,7 millions de francs, soit 1,6 million de francs par mois. Et tout ça, seulement pour emprisonner des gens !

Jusqu'à 330 000 francs pour un renvoi

Une analyse des coûts par personne apporte aussi des résultats très instructifs. En Suisse, un renvoi coûte en moyenne 20 000 francs, au bas mot. Cette moyenne englobe tous les niveaux de renvoi, y compris les « retours volontaires »... sur ordre de l'autorité. Mais un « renvoi de niveau 4 » coûte déjà au moins 40 000 francs, puisqu'il implique les dépenses liées au vol spécial et qu'il est généralement précédé d'une détention plus longue que la moyenne.

Or, ces deux composantes du coût global peuvent varier à l'extrême : dans un cas où la personne est emprisonnée pendant la durée maximale de détention, qui est aujourd'hui de 18 mois (toutes catégories de détention confondues), le coût de cet internement s'élève à 1 914 500 francs.

En outre, avant cette détention administrative, la personne peut avoir déjà subi une détention pénale d'une durée maximale de douze mois, si elle a d'abord été condamnée pour séjour illégal. Une telle détention en-

traîne une dépense de 127 600 francs. En additionnant le coût maximal de la détention et celui du vol spécial, on arrive ainsi au montant démentiel de 330 800 francs pour l'expulsion d'une seule personne.

Une brève comparaison s'impose : si, au lieu d'emprisonner cette personne, on lui accordait l'aide sociale pendant la même durée, on parviendrait à économiser plus de 250 000 francs (en appliquant les tarifs de l'aide sociale ordinaire, selon les normes de la CSIAS, et non ceux, inférieurs, de l'aide sociale aux requérants d'asile). Certes, le montant calculé ci-dessus correspond à un cas extrême, mais les frais entraînés par un « renvoi standard » correspondent déjà au coût de l'aide sociale pendant près d'une année.

Des millions jetés par les fenêtres

Les renvois et les détentions qui les précèdent sont inhumains et entraînent des dépenses exorbitantes. Ils sont censés se justifier par leur « effet dissuasif », souvent mis en avant. Pourtant, même ce fameux « effet » est tout à fait discutable. Le rapport susmentionné de la CDG-CN observait déjà en 2004 : « Au fur et à mesure que la durée de détention augmente, les chances de renvois diminuent nettement ». La stratégie répressive est donc loin d'atteindre ses objectifs.

Au milieu des années 1990, le groupe d'action britannique « K Foundation » a diffusé une vidéo montrant la destruction par le feu d'un million de livres sterling en espèces. Le but de cette action était de protester contre le gaspillage des deniers publics à des fins absurdes, par exemple pour l'armée. Contrairement à la vidéo du Groupe K, la procédure suisse de renvoi ne véhicule aucun message allégorique ; pourtant, on continue d'y flamber des millions ! ☹ Ca

Interpellation Scherer: <http://bit.ly/veSzjR>

Evaluation CDG: <http://bit.ly/vuTOYO>

K Foundation: <http://bit.ly/thWeJH>

UN OUVRAGE DE BASE

«Marché mondial du ménage privé»

Les éditrices du volume «Weltmarkt Privathaushalt» (marché mondial du ménage privé) reprennent le discours sociologique des années 1970 qui poussait au centre les activités non rémunérées de la ménagère au service de la famille. Ce volume entend maintenant attirer l'attention sur les personnes qui travaillent de façon rémunérée dans les ménages privés et faire apparaître leur travail comme une nécessité sociale. Le livre, qui réunit treize textes, présente une évaluation du statut quo et propose des concepts pour décrire l'absence de lien de famille entre les personnes vivant dans le ménage et la personne qui y travaille. La première partie analyse le contenu et l'ampleur du travail rémunéré dans le ménage privé et répond à des questions générales. La question de la migration n'est abordée que dans la deuxième partie, à savoir en lien avec la transnationalité et l'identité, les négociations des rapports de travail ou la thématique liée au sexe. Dans la troisième partie, la discussion porte sur la perspective (trans)nationale du

secteur des employées de maison, qui comprend également les conditions de vie souvent précaires des employées étrangères en Allemagne. Enfin, les deux dernières contributions traitent de l'évolution historique du travail de maison rémunéré.

Cet ouvrage sociologique de base ne donne certes pas une place prioritaire à la problématique des sans-papiers, mais il offre une série de repères pour les personnes qui s'y intéressent. Ka

Claudia Gather, Birgit Geissler, Maria S. Rerrich (éd.) : Weltmarkt Privathaushalt. Bezahlte Haushaltsarbeit im globalen Wandel, Münster (Westfälisches Dampfboot) 3^e éd. 2011, 239 pages, Euro 20,50

FUITE DU CAMEROUN

Pas de sauvetage

Fabien Didier Yene du Cameroun décrit le même itinéraire de fuite que Fabrizio Gatti dans son livre «Bilal». A travers le regard d'un migrant, nous apprenons cependant bien plus : pas seulement au sujet des péripéties indicibles du voyage et des cruautés des passeurs et des gendarmes, mais aussi beaucoup au sujet des motifs de fuite. Dans ce livre bouleversant, Didier lui-même, mais aussi des compagnons de voyage et des émi-

grants échoués racontent leurs histoires qui les ont forcés d'assumer le risque très élevé de l'émigration. Didier retrace les relations parmi les émigrés, les tromperies dangereuses et la solidarité dans le sauvetage, les dispositions prises en vue de sauver leurs vies et leur lutte pour avoir de l'eau, de la nourriture et de l'argent de voyage dans un environnement social hostile. Son style est souvent concis, sec et dénué d'émotions. Toutefois, j'ai dû sans cesse m'accorder des pauses au cours de la lecture pour digérer les récits souvent très durs. Ses descriptions se terminent par l'échec de sa tentative de traverser la mer à la nage depuis le Maroc en septembre 2007 : dix mètres avant qu'il atteigne la côte espagnole, il est pris en charge par la guardia civil dans un bateau de sauvetage. Les «sauveteurs» l'emmènent au milieu de la mer avec d'autres déjà assis dans le bateau et les jettent de force dans l'eau. Le livre se finit par la noyade cruelle des compagnons de fuite. Et par la dernière phrase que Fabien Didier, en sa qualité de militant marocain des droits humains, lutte désormais pour la liberté de voyager de chacun. 🌐 Anni Lanz
Franz.: Fabien Didier Yene: Migrant au pied du mur, Biarritz (Ed. Atlantica) 2010, 250 p., Euros 25.-

ANNONCE



Fachhochschule Nordwestschweiz
Hochschule für Soziale Arbeit

CAS Migration und Marginalisierung

Qualifizieren Sie sich mit dem Certificate of Advanced Studies CAS-Lehrgang in migrationssensiblen Handeln und erwerben Sie Fähigkeiten und Kompetenzen zu lösungsorientiertem Handeln im Kontext Migration.

Beginn und Dauer

10. Mai 2012, 10 Monate

Fachseminare Migration 2012 (Auswahl)

- Migrationsgruppen I: aus Südosteuropa (19.1.2012)
- Migrationsgruppen II: aus Sri Lanka (20.1.2012)
- Migrationsgruppen III: muslimischen Glaubens (2.-3.2.2012)
- Öffentlichkeitsarbeit im Kontext Migration (9.-10.2.2012)

Weitere Angebote

www.migration-marginalisierung.ch

Information und Anmeldung

Fachhochschule Nordwestschweiz
Hochschule für Soziale Arbeit
Riggenbachstrasse 16, 4600 Olten
Christina Corso, Kurskoordination
+41 62 311 96 90 | christina.corso@fhnw.ch

www.fhnw.ch/sozialarbeit/weiterbildung

EN BREF

CYNISME INHUMAIN

Renvoi en Syrie

Syrien de naissance, A.S. vit depuis 1997 en Suisse où il a obtenu le statut de réfugié reconnu en 1999. Le service bâlois des migrations a cependant récemment prononcé son renvoi en Syrie. A.S. avait déjà quitté ce pays alors qu'il était jeune homme et s'était installé en Irak où il avait acquis la nationalité irakienne. Ayant dû quitter l'Irak pour des motifs politiques, il avait donc obtenu l'asile en Suisse. En 2008, il a épousé une femme de nationalité syrienne. Sa demande ultérieure de regroupement familial dans le canton de Bâle-Ville a déclenché une réaction en chaîne catastrophique: on lui a retiré son statut de réfugié en automne 2008 contre son gré et sans qu'il n'ait contrevenu aux prescriptions de la loi sur l'asile, sa nationalité irakienne pourtant documentée lui a été déniée et on lui a attribué une nationalité syrienne. En été 2011, le service des migrations de Bâle-Ville lui a retiré son permis d'établissement et a décidé son renvoi de Suisse d'ici au 31 janvier 2012 car son mariage avec une ressortissante syrienne lui permettrait d'obtenir un droit de séjour durable en Syrie. Ce père de famille de 58 ans devrait donc être forcé de partir pour la Syrie après 14 ans de séjour en Suisse.

Cela survient à un moment où la communauté mondiale accuse la Syrie de crimes contre l'humanité et où ce pays est dominé par la brutalité et l'arbitraire. En outre, le procédé est manifestement contraire à la décision de l'Office fédéral des migrations (ODM) de suspendre provisoirement les décisions de renvoi vers la Syrie. Sollicité par

augenauf Bâle, le conseiller d'Etat bâlois responsable ne s'est pas encore exprimé à ce jour sur ce mépris de la décision de l'ODM. Le fait que le renvoi soit ouvertement motivé par la volonté d'économiser de l'argent de l'aide sociale montre jusqu'à quel point la bureaucratie de l'expulsion est prête à saper les principes de l'humanité.

augenauf Bâle

VICTOIRE POUR LES SANS-PAPIERS

Salaire protégé contre la confiscation

Le Tribunal fédéral a rendu, en août 2011, un arrêt particulièrement important pour les sans-papiers. Il a jugé que le salaire provenant d'un travail au noir se fonde sur un contrat légal et ne saurait donc être confisqué en faveur de l'Etat même si la personne concernée est condamnée pour séjour illégal et activité lucrative non autorisée.

L'intéressée avait travaillé des années à Zurich comme femme de ménage pour assurer son entretien et celui de son fils. En septembre 2009, elle avait été appréhendée, condamnée par ordonnance pénale pour violation de la loi sur les étrangers (LEtr) et peu après expulsée. L'ordonnance pénale du ministère public zurichois prévoyait une peine pécuniaire avec sursis de nonante jours-amendes à soixante francs, soit un taux exorbitant pour un revenu mensuel de 2400 francs. En outre, une garantie de 8600 francs déposée en espèces en justice devait servir à couvrir les frais de procédure et, pour le solde, être confisquée en faveur des caisses de l'Etat.

A l'aide du centre d'accueil pour sans-papiers de Zurich, la femme s'est opposée à l'ordonnance pénale. La justice zurichoise a

certes finalement baissé le taux du jour-amende à dix francs, mais aussi bien le tribunal de district que le tribunal supérieur ont estimé, en janvier, respectivement septembre 2010 que les économies de la femme en question devaient être considérées comme un « avantage tiré de la commission d'une infraction ». Selon ces instances, le principe que les délits ne doivent pas être récompensés s'appliquerait également dans le cadre des dispositions pénales de la LEtr.

Une année plus tard, le Tribunal fédéral a réfuté cette manière de voir. D'une part, il a jugé que le contrat de travail était valable également sans autorisation du droit des étrangers. D'autre part, il a rappelé que la loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir servait en premier lieu à poursuivre les « employeurs en tirant profit illégalement » et que le sens



IMPRESSUM

BULLE TIN
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES

Paraît 4 fois par an

Tirage de cette édition :
3300 allemand / 700 français
affirmés par la remp/frp :
3339 allemand / 665 français

Composition/graphisme:
Simone Kaspar de Pont, Genève
Impression et expédition : Grafica e Stampa,
Spescha und Grünenfelder, Ilanz

Rédaction : Heiner Busch (bu),
Moreno Casasola (ca), Elango
Kanakasundaram (Ka), Gisela Grimm
Traductions : Olivier von Allmen, Sylvie Colbois
Lectorat : Sosf

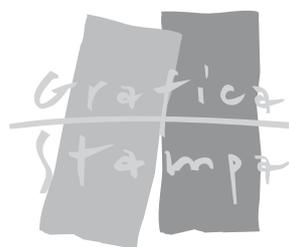
Photos : Carmen Lichtsteiner, Dinu Gautier,
Marianne Halle et Mirjam Ringenbach.

Délai rédactionnel pour le prochain numéro :
le 17 janvier 2012
Nous nous réservons le droit d'abrégier le
courrier des lecteurs

Cotisation 2011 abo inclus :
salariés 70.- / couples 100.- /
non-salariés 30.- / organisations 120.-
Abonnement : individuel 30.- /
organisations 50.-

Éditrice :
Solidarité sans frontières,
Schwanengasse 9, 3011 Berne
(regroupement cas/mods)
Tél. 031 311 07 70
Fax 031 312 40 45
sekretariat@sosf.ch
www.sosf.ch
CP 30-13574-6

ANNONCE



spescha e grünenfelder
cumposiziun creaziun squetsch

städtlistrasse 18 • 7130 glion/ilanz
tel. 081 925 20 44 • fax 081 925 30 63
www.spegru.ch • info@spegru.ch



et le but de cette loi était de protéger les travailleurs contre l'exploitation. Ainsi, selon le Tribunal fédéral, une confiscation des économies provenant d'un salaire n'entre pas en ligne de compte. Bu

ENTRETIEN AVEC LA CONSEILLÈRE FÉDÉRALE SOMMARUGA

Entre courage et pragmatisme

En juin, Solidarité sans frontières et les Juristes démocrates de Suisse (JDS) ont pris position contre l'annonce d'une procédure accélérée dans le domaine de l'asile. Pour motiver plus en détail leurs points de vue, les deux organisations ont invité la conseillère fédérale Sommaruga à un séminaire de travail qui a eu lieu le 24 octobre en présence de divers représentants et représentantes du réseau de Sosf. Malgré des opinions contraires, l'entretien a été globalement constructif. La venue de Madame Sommaruga n'avait rien d'une visite de courtoisie et elle s'est montrée intéressée et, en général, plutôt ouverte aux doutes et aux critiques qui lui ont été exprimés au sujet de la révision planifiée. Il y a certes eu des questions sur son applicabilité concrète et sur certains aspects de détail, mais elles n'ont pas pu être suffisamment discutées lors de l'entretien qui a duré une heure et demie. Cette discussion peut donc être qualifiée de prise de température : elle a fourni une image de la ministre de la justice, de ses intentions et de ses objectifs et a montré en quoi la ligne de la conseillère socialiste se distingue effectivement de celle du PBD voire de l'UDC. Car Madame Sommaruga n'avait pas jusqu'ici présenté officiellement des changements sensibles de position. Cependant, l'entretien en question peut être qualifié de prometteur même si Madame Sommaruga a insisté sur le peu de marge de manœuvre dans le politiquement faisable. Si par hasard vous lisez le présent texte, Madame Sommaruga, nous avons pour vous une suggestion de soutien : le courage et l'engagement peuvent à bien des égards changer plus que le concept le plus largement soutenu. Et vous avez les possibilités de le prouver.

D'un commun accord, il faudrait pour l'avenir créer un groupe de consultation qui ait régulièrement des entretiens de ce type avec la conseillère fédérale. Sosf y voit une possibilité de lobbying et un complément important à son engagement à la base. Il est possible qu'ainsi la radicalité et le pragmatisme se rapprochent un peu – même si Madame Sommaruga se montre (encore) distante de l'exigence du « droit de rester pour tous ». Ca

TRIBULATIONS D'UN TOURISTE NOIR

« Highly welcome » ?

Le slogan « Stopper l'immigration massive » ne s'adresserait pas aux touristes qui sont « cordialement bienvenus dans notre magnifique pays », a expliqué Nadja Pieren, vice-présidente de l'UDC Suisse, interpellée au sujet des affiches de l'UDC faisant face à Telebärn à l'aéroport de Berne Belp. « Ils peuvent admirer la beauté de la Suisse s'ils le veulent ». Ce n'est pas que l'initiative lancée récemment par l'UDC ne serait pas suffisamment absurde, mais il est grotesque que, quelques jours après les déclarations de Nadja Pieren et juste après son discours à la « Fête de famille » de l'UDC sur la Place fédérale le 13 septembre 2011, un touriste se soit fait arrêter arbitrairement, menotter et emmener au poste de police pour un contrôle d'identité.

Augustin Dufatanye, rwandais vivant depuis quelques années en Islande, est venu en Suisse un jour avant la fête de l'UDC pour rendre visite à son amie. Par curiosité, il s'est rendu sur la Place fédérale pour observer sur place la manifestation publique. Alors qu'il écoutait les discours comme des milliers d'autres gens, cinq personnes, dont le secrétaire de Sosf Moreno Casasola, et lui se sont fait repérer dans la foule et interpellé par la police à des fins de contrôle. Malgré l'absence de tout indice particulier, les policiers leur ont passé des menottes en câbles et les ont emmenés au poste. Pendant toute l'opération, ils n'ont pas pu donner les motifs de l'arrestation de ces six personnes et de bien d'autres du reste. Finalement, la police a expliqué au touriste lors de son audition qu'il avait été appréhendé parce qu'il se trouvait « au mauvais moment au mauvais endroit ». Ce jour là, Augustin Dufatanye s'est finalement confronté à une expérience qui ne touche pas la plupart des touristes mais que vivent et revivent constamment bien des migrant-e-s en Suisse. Il a appris à connaître quelques aspects symptomatiques de ce « magnifique pays » : le populisme de droite, la discrimination et la répression.

Jacqueline Kalbermatter

ORS SERVICES SA PROTESTE

Foulée aux pieds

Le 13 septembre 2011, Solidarité sans frontières a reçu une lettre indignée d'ORS Service SA. Cette société s'offusque que, dans notre prise de position sur la révision de la loi sur l'asile, nous l'ayons qualifiée d'« entreprise venant des milieux de la surveillance et de la sécurité ». ORS insiste dans sa lettre sur son organisation extrêmement professionnelle et sur sa « certification ISO unique en son genre ». En outre, elle traite Sosf d'irrespectueuse et nous dénie la compétence nécessaire.

Sosf s'est immédiatement excusée le plus poliment possible. Nous ne sommes nous non plus pas à l'abri d'erreurs. Nous avons mis ORS dans le même pot que sa partenaire associée Securitas SA qui avait la responsabilité de la sécurité et donc des débordements de forces dans quelques centres (dirigés professionnellement par ORS). Nous espérons cependant ne pas commettre une nouvelle erreur quand nous critiquons le fait qu'ORS ait récemment refusé l'accès à ces centres à une journaliste de la revue « sozial Aktuell » (comme à toute autre personne du reste). La femme en question voulait interroger des travailleuses et travailleurs sociaux au service d'ORS au sujet de leur travail. Malheureusement, ORS n'a pu la renvoyer à aucun ni aucune de ses collaborateurs/trices sociaux/ales car elle n'en a pas – malgré la norme ISO. Il est logique qu'il n'y ait ainsi rien à demander, ce qui justifie le refus d'une visite. Ainsi ORS SA est en fait une organisation extrêmement professionnelle! Ca

EN RAISON DE L'INDÉLICATESSE DES AUTORITÉS

Torture pour des protagonistes de « Vol spécial »

Rares sont celles et ceux qui quittent sans émotion la salle de cinéma après avoir vu « Vol spécial » de Fernand Melgar. Cela est dû avant tout à la représentation proche de la réalité des personnes menacées d'expulsion. Le vol spécial se situe souvent à la fin de leurs histoires tragiques – tout au moins dans le film. Pour Geordry, un des protagonistes, le vol de l'expulsion a toutefois été le début de la fin. Fernand Melgar a rencontré le Camerounais expulsé un an plus tard dans une case en tôle où il vit en se cachant des autorités du pays, visiblement marqué par la torture qu'il a eu à endurer pendant une détention de cinq mois au Cameroun. Dès son arrivée, la police lui avait pris ses bagages et l'argent qu'il avait gagné par son travail dans la prison de Frambois. Quelques mois plus tard, il a de nouveau été arrêté pour être confronté à des documents internes aux autorités suisses qui révélaient qu'il avait demandé l'asile en Suisse. Or, pour les autorités camerounaises, cela constitue une dégradation de l'image de l'Etat à l'étranger. La transmission illicite des documents par la Suisse a eu pour conséquence la détention et la torture de Geordry. L'ODM doit maintenant s'occuper de la révision de la procédure d'asile le concernant. ☹ Ka

Voir le rapport complet sous : <http://bit.ly/sMmudR>

Traductrice entre les mondes

Après la ferme d'un village de montagne, puis des études de droit à Berne, à cause de la Reitschule, elle assiste des réfugié-e-s du monde entier en lutte avec les autorités et dirige l'association de ces juristes qui ne rêvent pas que de grands bureaux.



On le perçoit encore, le dialecte du Prättigau, et on voit une femme très sûre de soi, une assurance qui n'est pas construite mais qui apparaît découler naturellement d'une profonde jovialité. C'est Melanie Aebli. Quand elle raconte son enfance dans un petit village de montagne à aider son oncle tout l'été pour les foins, à mener les vaches au pâturage, il nous vient automatiquement à l'esprit les idées clichées du monde intact. Pourtant, même le Prättigau a ses appréhensions, la peur diffuse de l'étranger que l'on ne connaît pas du tout. Nous y reviendrons.

Aujourd'hui Melanie a 28 ans et est secrétaire centrale des Juristes Démocrates de Suisse (JDS) depuis début septembre. Cette fonction l'amène souvent au secrétariat de Solidarité sans frontières. Les deux organisations travaillent très souvent ensemble et tentent de prévenir les atteintes aux droits fondamentaux qui frappent souvent d'abord les réfugié-e-s et les migrant-e-s avant de s'étendre à d'autres groupes marginaux.

Melanie nous dit qu'elle a été politisée tardivement, à la fin de son gymnase. Elle avait déjà beaucoup lu auparavant, tout Dürrenmatt et tout Frisch par exemple. Puis elle s'est mise à lire les journaux avec ce qui se passe en bas dans les grands centres économiques et à l'extérieur dans le large monde. A proximité du gymnase, il y avait un centre de transit. Melanie siégeait au Conseil des élèves et un repas commun a été organisé avec les résident-e-s qui, sinon, n'étaient pas forcément bien vus dans la région. « A cette occasion, j'ai rencontré pour la première fois des personnes venant de très loin et n'ayant que peu de faits réjouissants à raconter », nous dit Melanie.

Elle voyage elle aussi très loin après la fin du gymnase. Elle travaille dans des fermes en Australie et en Nouvelle-Zélande, a des contacts étroits avec une famille maori et chante des chants politiques avec des hippies néo-zélandais. Plus tard, elle rencontre un anarchiste dans un pub en Irlande et écoute ses idées pendant trois nuits. « Je lui ai dit qu'il était fou », dit Melanie en riant et en ajoutant qu'il avait cependant raison sur plusieurs points.

De retour en Suisse, elle se met à étudier le droit. « Le droit me paraissait suspect, ces règles qui ont été posées là au fil du temps. » C'est cependant cela qui l'a finalement décidée parce qu'elle trouvait que le droit devait être traduit pour celles et ceux n'y ayant pas accès, les mères dépendant de l'aide sociale par exemple, mais aussi les personnes étrangères ne comprenant guère l'allemand et encore moins l'abondance des réglementations.

Melanie est venue à Berne notamment pour le centre culturel autonome Reitschule. « J'y étais allée quelques fois avec des amis et j'ai pensé que, oui, il s'y passait quelque chose ». Encore aujourd'hui, on la rencontre souvent dans ce centre, le plus souvent dans l'espace femmes où elle fait partie du collectif.

Melanie Aebli travaille à soixante pour cent pour la Freiplatzaktion à Zurich où elle donne des conseils juridiques aux requérant-e-s d'asile. C'est presque comme elle l'a décrit: elle traduit le droit suisse à ses client-e-s, leur montre leurs possibilités. « Il arrive que je me retrouve dans la situation d'expliquer en long et en large aux

gens un système que je n'approuve pas et cela peut être fort désagréable ». Parfois cependant, elle obtient gain de cause et ça la réjouit.

Un jour par semaine, Melanie travaille pour les Juristes démocrates. Là aussi, il est beaucoup question d'asile et de migration, mais son travail est avant tout politique et ne touche pas tant des cas particuliers. « Nous rédigeons par exemple des prises de position dans des procédures de consultation. » Chez les JDS, elle dit avoir trouvé des juristes qui ne se préoccupent pas avant tout de faire beaucoup d'argent dans de gros bureaux.

Elle qui connaît de larges horizons, a-t-elle une recette contre le succès du bourrage de crâne xénophobe, en particulier dans les zones rurales? « Pas vraiment, mais parler ensemble est parfois utile. Quand je rentre dans les Grisons et que j'y parle de cas particuliers dont je m'occupe, ça provoque spontanément de l'indignation. » Si l'on demande aux gens de la campagne de quoi exactement ils ont peur, on n'a souvent aucune réponse – « et alors on peut facilement les ranger à notre idée qu'il est stupide de se laisser prendre par la peur ». 🍷

Dinu Gautier

ANNONCE

Leisten Sie sich eine eigene Meinung.

WIZ
Wie im Frühling 4W
Gedanken...